

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 17 Octobre 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence et MM. RANNOU Yannick et RICARDEAU James.

EXCUSÉS : M. CAILLON Philippe (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme AUBRY Sylvie*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mesdames Brigitte DENIEL et Séverine ORDRONNEAU.

OBJET : *Prix de la redevance assainissement 2020.*

N° 2019 / 10 / 07

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux du 15 Octobre 2019,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de la redevance assainissement applicables à compter du 1er Janvier 2020 :

NOM DU TARIF	Tarifs 2020
Prix de la redevance assainissement	
Prime fixe par an et par abonné	102,62 €
de 0 à 40 m ³	0,94 €
de 41 à 100 m ³	1,50 €
au-delà de 100 m ³	0,95 €
avec application d'un coefficient dégressif pour les gros consommateurs, à savoir :	
· jusqu'à 6 000 m ³	coefficient 1
· de 6 001 à 12 000 m ³	coefficient 0,8
· de 12 001 à 24 000 m ³	coefficient 0,7
· au-delà de 24 000 m ³	coefficient 0,6

.../...

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20191024-CM-2019-10-07-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Il décide d'autre part, de maintenir la base de calcul des usagers du réseau d'assainissement qui ne sont pas raccordés au réseau public d'eau potable à :

- *forfait de 40 m³ jusqu'à deux personnes,*
- *majoration de 20 m³ par personne à compter de la troisième personne.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 Octobre 2019,
Le Maire,

